



COMMUNE DE VERNEUIL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe
LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoints
au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile
VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLEN,
Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Caroline CORRALL, Pauline
EVRARD AURIAULT, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à M. BIANCHI*) - Laurent LENAIN
(*pouvoir à M. KELLNER, Maire*) - Jonathan CHATELAIN (*pouvoir à M. VALLÉE*) -
Daniel METIVIER (*pouvoir à M. LEBAILLIF*) - Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à
Mme CADET*)

Secrétaire de séance : Caroline CORRALL

Formant la majorité des membres en exercice.

URBANISME

2026-73 Projet d'acquisition parcelle BZ 53 située 57 rue du Président WILSON (appartenant aux
Consorts NICOLAEFF)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 et suivants L 221-1, L 221-2, L 300-1, L 213-3,
Vu la délibération 2026-27 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire conformément
à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme réunie en date du 22 avril 2026
Vu l'avis rendu par les Services de France Domains en date du 16 juin 2026

CONSIDERANT,

- Que l'acquisition de ce bien permettra l'agrandissement ainsi que la sécurisation de l'aménagement d'un
nouvel arrêt de bus scolaire pour les enfants au lieu-dit MONTLAVILLE, ainsi que l'optimisation de
nouvelles places de stationnements répondant à un réel besoin exprimé par les riverains de la rue du
Président WILSON, stationnement qui sera agrémenté d'un environnement paysager de qualité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** cette acquisition au prix de 110 000 euros (frais inhérents à cette vente à la charge de la commune)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou les représentants qu'il désignerait expressément, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte de propriété du dit bien au prix de 110 000 euros (frais annexes à la charge de la commune)

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 6 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

